

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 6 (1870)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL.

6^{me} année.



15 SEPTEMBRE 1870.

N° 18.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE: La guerre de 1870. — Coup-d'œil sur la marche de *l'Éducateur* (première partie) — Correspondance (littérature française). — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

La guerre de 1870.

Une douleur immense saisit l'homme de cœur à l'aspect des maux inénarrables qui fondent en ce moment sur une des plus belles parties de l'Europe. La France, naguère si glorieuse et si fière, la terre de 89, est plongée dans le deuil et la ruine, et l'Allemagne, la grave et pensante Allemagne, transformée en guerrière redoutable, voit s'échapper à gros bouillons, par ses flancs entr'ouverts, le sang de ses plus vaillants fils.

Cette guerre impie, atroce, par les maux présents et que les maux à venir rendront plus déplorable encore, est un défi jeté au progrès, à la fraternité des peuples, à la civilisation.

L'humanité recule. Instituteur, as-tu fait ton devoir? as-tu suffisamment déroulé devant ces jeunes intelligences dont l'éducation

t'est confiée, les affreuses conséquences des luttes fratricides qui ont ensanglanté le monde ; as-tu suffisamment stigmatisé dans tes leçons, la cruelle ambition des conquérants et ne t'es-tu jamais laissé aller à l'admiration rétrospective de ces grandes boucheries d'hommes qu'on nomme les campagnes d'Alexandre, de Frédéric II et de Napoléon I^{er} ?

Fasciné par l'éclat des armes et l'enthousiasme des conquêtes, as-tu prêté l'oreille au gémissement des blessés, au râle des mourants, aux sanglots des femmes et des enfants, des veuves, des familles éplorées ; as-tu contemplé avec horreur les villages et les villes en flammes, les campagnes ravagées, les populations affamées de désespoir, et as-tu fait passer devant l'âme ardente de tes élèves, les impressions douloureuses qui remplissaient la tienne à l'aspect de ces scènes de désolation et de carnage. O instituteur, toi dont on disait naguères, qu'un jour viendrait où ce ne serait plus le canon, mais toi qui serais l'arbitre du monde, instituteur, l'humanité recule.

Fais ton devoir, parle, tonne, pleure, gémis, pour que l'humanité ne soit plus obligée de se voiler la face. Que si ton courage fait lit, regarde le Crucifié. Il est mort pour l'humanité ; on ne te demande que de vivre et de travailler pour elle.

A. D.

Coup d'œil sur la marche et les tendances de l'Éducateur,

Revue de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Mémoire lu au Congrès scolaire de Neuchâtel, réuni dans le temple du bas, le 21 juillet, par M. DAGUET, rédacteur en chef de cette feuille.

Translation de l'*Éducateur* à Neuchâtel. — Effet de cette translation pour le journal et la Société. — *Desiderata* relatifs à la rédaction. — Question délicate des rapports de la Société avec les gouvernements. — Idéal de cette Société et de son organe. — Système suivi dans la marche du Journal et dans le choix des matières. — Le Père Girard et M. Michelet. — Questions de la réélection périodique des instituteurs, du militaire, de la séparation de l'Etat et de l'Ecole. — La question religieuse. — Questions de méthode et de pédagogie proprement dite. — Le système Frœbel. — Les Demi-Temps. — La Nécrologie. — L'Éducation des femmes. — La Psychologie comme base de la science éducative. — Relations de l'*Éducateur* avec les pays voisins. — Cosmopolitisme et patriotisme.

L'*Éducateur* comptera bientôt 6 ans d'existence. La translation à Neuchâtel lui a été propice ; pour le nombre des abonnés d'abord qui est de plus de 1130, c'est-à-dire un peu plus qu'à Fribourg. A Lausanne, vous vous le rappelez, il était descendu à 917.

La translation à Neuchâtel a profité aussi à la rédaction. Tout le monde doit comprendre les difficultés d'une rédaction à distance. Le choix d'un collaborateur, ou correcteur d'épreuves au siège du Journal ne facilite pas la tâche et pourrait aisément l'aggraver, s'il prenait fantaisie à ce dernier d'agir de son côté sur la composition de votre organe. Sous peine de tomber dans la macédoine et le fatras, une feuille pédagogique doit porter l'empreinte d'un certain esprit de suite, d'ensemble et d'organisation.

Une revue est un véhicule d'idées et non un omnibus.

L'impression sur place aurait eu plus d'avantages encore, si la publication de plusieurs feuilles qui paraissent simultanément dans notre officine typographique, ne précipitait la mise en page de façon à produire parfois des coquilles déplorables, comme par exemple le mot *bibliographie* substitué à celui de *biographie*, au titre de l'article consacré au pédagogue Scherr. Une autre coquille plus désolante encore est celle qui a fait du plus spirituel peut-être de nos écrivains, le publiciste... de la soupe aux choux.

A Neuchâtel encore, l'*Educateur* a eu la chance de voir s'accroître la coopération des autres parties de la Suisse romande.

Le nombre de collaborateurs qui était de 50 à 60 dans la période biennale précédente, s'est élevé à 70, y compris les correspondants de M. Biolley, désigné par le Comité central pour rédiger la partie pratique (1).

Cette partie pratique a été annexée à notre revue pour répondre au vœu formé par un grand nombre d'instituteurs. Mais j'ai pu m'apercevoir par les observations très divergentes faites au sein du corps enseignant auquel elle est spécialement destinée, que l'on était loin d'être d'accord sur la direction à imprimer à cette partie du journal. Franchement on dirait qu'en fait de pratique plus encore que lorsqu'il s'agit de spéculation, les opinions varient avec les esprits. *Autant de têtes, autant de sentiments*. Il en était déjà ainsi au temps de Lafontaine :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

Dans cette dernière période, la Correspondance des cantons est devenue plus active. Toutes les parties de la Suisse romande sont plus ou moins représentées dans votre organe, quelques-unes même d'une manière suivie et détaillée, Genève par exemple. M. Pelletier a montré un zèle exceptionnel et un souci de la forme qui manque trop souvent à nos correspondants.

La crainte d'exciter les réclamations des autorités scolaires et le désir

(1) Nous citerons parmi nos principaux collaborateurs :

MM. Roger de Guimps, Amiel, Raoux, Paroz, Bourqui, Favre (Louis), Gilliéron, Dus-saud, Maillard, Xavier Ducotterd, Rey (Joseph), Jules Sandoz, Friche, Isely, Dubois, Besançon, Châtelain, Albert Petitpierre, Sené, Reitze, Genillard, etc., etc.

de conserver de bonnes relations avec les gouvernements dont l'appui a été utile à la Société, en plus d'une circonstance, notamment dans la question de l'exposition scolaire, ont pu ôter par-ci par là à cette correspondance quelque chose de la liberté de ses allures et de l'indépendance de son langage. Nous devons cependant désirer qu'aucun abus du pouvoir, ni aucun vice d'organisation scolaire, n'échappent à la critique impartiale de l'organe du corps enseignant et que cette critique s'étende sur les actes de la Société, de ses Comités et de son organe même.

C'est un fait constaté par tous les publicistes et M. Laboulaye le reconnaissait encore naguères à la Sorbonne : « l'un des principaux avantages de la liberté de la presse, consiste dans les maux qu'elle empêche. » Nous devons donc mettre au rang des premiers devoirs de l'*Educateur* de combattre avec mesure et convenance, mais avec persévérance et énergie, les abus de pouvoir, les actes d'arbitraire, de favoritisme, où qu'ils se trouvent, sans distinction de bannière *politique et religieuse*. Le législateur d'Athènes, l'immortel Solon, appelé à son tour comme chacun des six autres sages de la Grèce à définir « l'Etat populaire le mieux organisé », répondit qu'à son avis cet Etat était celui où l'injustice faite au dernier des citoyens était également ressentie par toute la Communauté.

N'en devrait-il pas être de la République enseignante comme de l'Etat populaire dont parle ici Solon, et l'injustice ou l'injure faite à un instituteur ne devrait-elle pas être envisagée comme touchant le corps tout entier ? Je parle d'injustices réelles, avérées et non de ces prétendus griefs qui n'existent que dans l'imagination ou dans la mauvaise foi des plaignants.

Et quand l'injustice atteint non seulement un individu mais toute une classe ou la totalité du Corps enseignant, n'y a-t-il pas un devoir plus impérieux encore pour l'organe de votre Société d'intervenir en faveur des opprimés ?

Je touche ici la question délicate des rapports de la Société pédagogique avec les pouvoirs constitués. Mais j'y touche sans peur et sans hésitation dans la conviction profonde où je suis, que, dans la Société romande, il n'y a aucun danger à le faire, parce qu'il ne s'y est jamais révélé que je sache et ne s'y révélera jamais par aucun acte la tendance à vouloir se constituer en parti, en caste, en ligue séparée, en société d'assurance mutuelle, et qu'il n'y régnera jamais cet esprit de coterie et de camaraderie fermé à la critique et qui serait aussi funeste au perfectionnement de l'instituteur qu'à celui de l'éducation populaire.

Qu'est-ce qui a fait jusqu'ici la noblesse, la force, la grandeur de notre association ? N'est-ce pas, au contraire, son dévouement au bien public,

à l'utilité générale, ce culte désintéressé pour le bien, le beau et le vrai, dont la devise : *Dieu, humanité, patrie*, est le glorieux symbole. Devant ce sublime idéal doivent disparaître tout intérêt mesquin, égoïste, toute lâche complaisance comme toute prétention ridicule à l'infailibilité. Mais cet idéal, qui a été dès l'origine le nôtre, c'est-à-dire celui de la Société et de l'*Educateur*, n'est accessible qu'à l'instituteur qui ne ploye point sous le fardeau abrutissant de la glèbe, c'est-à-dire des dures exigences de la vie, *cette nécessité de fer* comme l'appelle Horace.

C'est pourquoi l'*Educateur* a constamment cherché à mettre en harmonie la position matérielle et la position morale de l'instituteur. Vous avez dû remarquer, Messieurs, avec quel soin minutieux votre journal recherche les faits qui sont de nature à relever l'école et ses représentants : augmentation de traitements, gratifications, allocations extraordinaires de l'Etat, donations aux écoles, legs des particuliers, pensions de retraite, nominations, distinctions, ovations, jubilés, etc.

C'est dans la même vue encore d'honorer l'école, tout en proposant de beaux exemples aux conducteurs de la jeunesse, que votre feuille a entrepris de vulgariser les faits et gestes des pédagogues les plus illustres, de ceux surtout qui ne furent pas seulement des théoriciens de cabinet comme Montaigne, Locke et Rousseau, mais de véritables éducateurs en théorie et en pratique, à l'exemple de Pestalozzi et de Girard, dont les noms forment le principal décor de cette enceinte.

Puisque je viens de prononcer le nom de Girard, permettez-moi de ne pas laisser passer cette occasion solennelle sans protester contre le jugement étrange que portait dernièrement un écrivain célèbre, un homme de génie, M. Michelet, dans le remarquable ouvrage de fantaisie éducative qu'il a intitulé : *Nos fils*. Selon M. Michelet, Girard aurait été un *moine insinuant, le rival dangereux de Pestalozzi, un restaurateur du moyen-âge et sous une forme libérale un instrument de réaction*. Autant d'assertions erronées et qui trahissent une préoccupation regrettable.

Pas plus en pédagogie qu'en philosophie, Girard ne fut jamais le porte-étendard du moyen-âge, l'instrument de la réaction. C'est, au contraire, pour avoir été trop l'homme de son temps, l'apôtre des lumières et de la tolérance, du progrès, que la réaction le dénonça à trois reprises à Rome, deux fois comme philosophe kantiste, la troisième fois comme franc-maçon et inclinant au protestantisme. Celui qu'on dépeint comme un moine insinuant se vit appelé un Rousseau, un Luther, et la majorité réactionnaire d'un Grand-Conseil composé de patriciens et de campagnards ferma l'école qu'il dirigeait avec éclat depuis 19 ans et bannit sa méthode comme immorale et irrégulière. Loin d'être un rival dangereux de Pestalozzi, Girard en fut toujours l'ami et l'admirateur, mais

il l'admirait et l'aimait avec discernement, c'est-à-dire comme on doit admirer et aimer.

Le fait que Girard rendit à la langue dans l'enseignement public, la première place que Pestalozzi accordait au calcul, loin de constituer à nos yeux *un retour grave au passé*, ne constitue tout uniment qu'un retour à la raison qui place le langage et non les nombres à la base de toute culture véritablement humaine. Il est vrai que Girard fait de la mère l'éducatrice première de l'enfant et voit comme d'autres philosophes spiritualistes, Troxler entr'autres, dans la foi naturelle, un des fondements de la connaissance humaine. Mais nulle part il n'a laissé percer l'intention de subordonner la raison à une foi aveugle, encore moins à *l'habitude meurtrière pour l'esprit de répéter sans comprendre*.

La robe du franciscain aura vraisemblablement voilé toutes ces choses et beaucoup d'autres aux yeux prévenus de M. Michelet, bien digne cependant de les comprendre par son cœur et son enthousiasme pour tout ce qui est beau, mais qui en cette circonstance comme en d'autres aura été entraîné par son imagination ou dominé par son esprit de système hostile depuis quelques années à tout ce qui touche de près et de loin au Christianisme.

Par une coïncidence heureuse, presque toujours les intérêts de l'instruction publique se trouvent confondus avec ceux du corps enseignant lui-même. C'est en vue de sauvegarder ces intérêts réunis que l'*Educateur* a rompu une lance contre la *réélection périodique des instituteurs* qu'on ne peut envisager que comme un moyen de rendre l'homme d'école plus dépendant encore qu'il ne l'est de toutes les fluctuations de l'opinion politique et religieuse. Un journal genevois, la *SUISSE RADICALE*, nous a fait l'honneur de reproduire *in extenso* cet article sur lequel la presse neuchâteloise a gardé, au contraire, comme Conrart dans Boileau, un silence prudent (1). Même mutisme à l'endroit d'un autre article reproduit également *in extenso* par un journal important du pays de Vaud, la *SUISSE ROMANDE* de M. Eytel. Il s'agit de la traduction de l'article d'Alexandre de Humboldt, intitulé : *Non multa sed multum*. Cet article du fameux auteur du *Cosmos* avait cependant pour le moins autant d'actualité pour le canton de Neuchâtel qu'il peut en avoir dans celui du Léman ou sur les bords d'Arve et Rhône. Et bien qu'inspirées essentiellement par la multiplicité des objets d'enseignement dont on écrase les jeunes intelligences dans les gymnases prussiens, les critiques du

(1) Voici les lignes bienveillantes dont la *Suisse radicale* a fait précéder la reproduction de l'article : « Réélections périodiques des instituteurs ; sous ce titre l'*Educateur*, excellente revue pédagogique, publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande, publie un article très remarquable sur un point d'organisation pédagogique très controversé dans nos temps de réforme scolaire. » *Suisse radicale*, 21 et 22 mars 1870.

grand encyclopédiste de Potsdam étaient applicables presque de tout point à nos écoles élémentaires.

Les intérêts sacrés de l'instruction publique non moins que le souci des intérêts de la classe enseignante ont dicté également notre ligne de conduite à l'endroit du projet de loi relatif à l'introduction des exercices militaires dans les écoles.

Le corps enseignant de la Suisse romande a été presque unanime à nous appuyer dans notre résistance qui avait essentiellement en vue d'empêcher la transformation de l'instituteur en instructeur et celle de l'école en succursale de la caserne.

L'intérêt de l'école plus encore que celui des hommes qui lui ont voué leur existence, nous a engagés encore à nous prononcer hautement contre la séparation de l'Etat et de l'Ecole qu'aucuns appellent de tous leurs vœux comme une conséquence naturelle et légitime de la séparation prochaine ou future de l'Eglise et de l'Etat.

La Société romande n'a pas encore eu l'occasion de manifester son opinion sur ce point. Mais j'ai la conviction que si on la consultait elle serait d'accord en très grande majorité avec nous pour reconnaître dans la séparation indiquée le coup le plus funeste qui pût être porté à l'instruction publique et comme la mort même de l'instruction du peuple par l'anéantissement de tout ce qui a été fait depuis la révolution helvétique en faveur de l'avancement des écoles, pour l'établissement d'une éducation commune, nationale, pour l'effacement des distinctions sociales, pour la création enfin d'un système d'instruction publique, général et complet, embrassant pauvres et riches, et allant de l'école enfantine jusqu'à l'Académie ou à l'Université. On ne saurait invoquer l'exemple des Etats-Unis d'Amérique. Ces contrées sont placées dans des conditions absolument différentes. En matière d'éducation populaire, d'ailleurs, M. Renan le faisait voir dernièrement dans la *Revue des Deux-Mondes*, la jeune Amérique aurait encore beaucoup à apprendre de la vieille Europe.

Dans un seul cas l'idée de la séparation de l'école et de l'Etat pourrait être comprise et en quelque sorte justifiée. Mais ce cas unique et extrême nous sera épargné, il faut l'espérer, par la prudence des gouvernants; c'est celui où le pouvoir voudrait se servir de l'école comme d'un instrument pour faire triompher un système exclusif en religion.

A propos des récentes luttes religieuses qui ont agité le pays, quelques esprits absolus ont blâmé votre organe de n'avoir pas pris parti pour ou contre. Mais en nous déclarant en faveur d'un des principes belligérants, nous blessions nécessairement les partisans de l'autre, et une

scission était imminente dans la Société romande où les opinions sont très différentes et où l'union ne peut être maintenue qu'au prix de concessions mutuelles.

(La fin au prochain numéro).

CORRESPONDANCE.

Littérature française. Le livre de M. Staaff.

Corfou, le 1^{er} juillet.

Monsieur,

Mes heures de loisir sont consacrées à la Littérature française dont l'étude a pour moi un charme inexprimable. L'imagination comme la raison et l'esprit y trouvent un aliment à la fois sain et délicieux. En ce moment, je lis l'Anthologie ou les lectures choisies du Colonel Staaf et je prends grand plaisir à ce recueil qui forme comme une bibliothèque complète d'écrivains français. Je sais qu'on l'a beaucoup loué. Mais les réclames complaisantes ou intéressées sont chose si commune ! Il me serait bien utile d'avoir sur cet ouvrage l'avis d'un homme impartial, comme vous, Monsieur, qui enseignez depuis longtemps la Littérature et dont le Manuel manuscrit dont j'ai comme vous le savez deux parties entre les mains, mériterait les honneurs de l'impression mieux que tel autre livre qui se pavane sur les étalages de nos libraires.

Je désirerais que votre réponse ainsi que ma lettre parussent dans notre journal.

ELISABETH C^{***}.

Pour répondre à Mlle C. l'auteur de ces lignes a dû attendre d'abord, qu'il eût sous la main les divers volumes de M. Staaff, et en second lieu, céder le pas à des articles plus anciens que celui-ci.

Vous me demandez mon opinion sur les *Lectures choisies* de M. Staaff et vous n'avez pas foi aux compte-rendus élogieux qu'a prodigués aux trois volumes de ces lectures, la presse petite et grande et que son éditeur Didier (c'était son droit) s'est hâté de recueillir et de donner *in globo* dans un prospectus en 64 pages. On n'y compte cependant pas moins de 50 à 60 révisions, dont plusieurs empruntées à des Recueils sérieux de France et d'Allemagne, comme la Revue critique des livres nouveaux de M. Joël Cherbuliez, le *Journal des Débats* (article de M. Clément Caraguel), les Archives pour l'étude des langues nouvelles et de la litté-

rature, rédigée par M. Louis Herrig, à Berlin, l'Année littéraire de M. Vapereau, la *Revue britannique* de M. Pichot, le *Temps*, article de M. Edmond Scherer, la *Revue populaire parisienne*, de M^{lle} Louise Bader, etc., etc. Trois et même quatre hommes de talent ont concouru à l'élaboration des *Lectures choisies* : un Suédois, M. Staaff, un Français, M. Auguste Robert, un poète belge, M. Thalès Bernard et un Suisse, neuchâtelois d'origine, M. Jules-Henri Kramer, qui enseigne depuis plusieurs années à Stockholm.

« Les lectures choisies ne sont pas une simple compilation ; c'est une anthologie littéraire, une œuvre de goût, un trésor d'érudition, une œuvre de bénédiction, une histoire complète de la littérature, une encyclopédie par extraits, biographies, notes et appendices. La France doit savoir gré à l'étranger qui a su apprécier et approfondir les beautés des écrits innombrables dont elle est fière et dont il a composé toute une bibliothèque à sa gloire. » Tel est en gros le jugement de la presse sur l'ouvrage de M. Staaff, dont le titre exact est : LA LITTÉRATURE FRANÇAISE depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours. Dans ce concert presque unanime de la presse et des critiques, il n'y aurait rien de mieux à faire, ce semble, pour l'*Educateur* que de joindre sa faible voix à celles de tant de gens instruits et autorisés. Car même en admettant que l'hommage rendu à la littérature française par un militaire et littérateur de cette France du Nord, qu'on nomme la Suède, ait disposé les écrivains français à l'indulgence, en chatouillant leur amour propre national, ou comme dit le général Gondricourt dans le journal la *France*, en leur faisant éprouver de légers frissons d'orgueil, il est bien évident que l'unanimité dans la louange ne peut être attribuée uniquement à des mobiles de ce genre. Moi-même dont le dur épiderme de Suisse romand ne peut être sensible aux mêmes frissons, je reconnais avoir parcouru avec un vif intérêt et une vraie curiosité, les trois volumes de lectures choisies, et j'ai été le premier à désirer que l'ouvrage fût sur les rayons de nos bibliothèques et mis à la disposition des professeurs qui ont à parler d'histoire, de langue et de littérature française à leurs élèves. Mais lorsqu'on étudie de près un livre ou une œuvre d'art quelconque, on finit presque toujours par découvrir quelque point vulnérable. Je n'ai pas tardé non plus à trouver le côté faible du Recueil accueilli avec tant de faveur par le public lettré de France et à découvrir une défectuosité de plan qui doit nuire beaucoup à l'œuvre de M. Staaff, dans l'estime des hommes de goût et de culture philosophique. La défectuosité de plan dont je parle a trait à la fois à la distribution de l'ouvrage et au choix des auteurs.

C'est ainsi que dans les deux volumes parus de la littérature française et dont chacun a plus de 1,100 pages, il règne une sorte de panthéisme

littéraire. Ecrivains célèbres et écrivains du second, troisième, quatrième et cinquième ordre même, s'y succèdent indistinctement dans un ordre purement chronologique. On a appelé cela de la démocratie littéraire. Mais la base fondamentale de la démocratie, c'est la justice. Or, dans le choix et l'indication des auteurs qui sont cités dans l'appendice, la justice littéraire, la mesure, fait défaut. L'arbitraire et le caprice semblent avoir présidé quelquefois au triage des auteurs; d'autres fois c'est une déplorable confusion des divers domaines de la pensée, sciences, arts et lettres. C'est ainsi que dans l'appendice du 3^{me} volume, à côté de véritables écrivains de style qui n'obtiennent qu'une mention furtive, on voit figurer un certain nombre de poèteaux ou de femmes poètes qui ne sont connus que par quelques pièces de circonstance comme en ont fait à peu près tous les bons écoliers au sortir du collège, puis une foule d'érudits de tous genres, théologiens, politiques, bibliographes, grammairiens, généalogistes, qui n'ont absolument rien de commun avec la littérature proprement dite ou dont les titres littéraires se bornent à avoir fait partie d'une de ces académies de province si nombreuses en France au siècle dernier. Cette partie de l'ouvrage fait un peu l'effet d'un kaléidoscope intellectuel.

L'abus des noms, saillant en ce qui concerne les écrivains français, ne l'est pas moins, mais d'une autre façon, pour les hommes de lettre de la Suisse. Les poètes neuchâtelois figurent presque au complet, il est vrai, dans la galerie de M. Kramer, où nous saluons avec plaisir les noms gracieux, mélancoliques ou piquants de Sandoz-Travers, de Florian Calame, d'Eugène Borel (mort à Stuttgart) et de Jules Gerster. Mais le canton de Vaud, le plus riche des cantons romands en chantres mélodieux, n'est pas représenté proportionnellement à sa richesse. Le poète fribourgeois, Nicolas Glasson, le délicieux auteur des pastorales gruyériennes, n'a pas trouvé grâce devant les Aristarques de Stockholm. Ce sont là bien des querelles, et des querelles d'allemand peut-être ou de romand, ce qui est tout un. Et j'aurais pourtant grande envie d'en faire une plus grande encore; il s'agit de l'origine de la langue française que l'auteur de l'introduction place, je ne sais pourquoi, aux VI^{me} et VII^{me} siècles. On cite communément le serment de Louis le Germanique (842) comme le premier monument connu de la langue française. Mais ce serment, s'il n'est déjà plus du latin grammatical, littéraire, n'est cependant pas encore du français. *La Cantilène de sainte Eulalie* que citent ensuite les auteurs de la littérature française, sans en donner la date, appartient au X^{me} siècle, selon son savant éditeur M. Paulin Paris.

En terminant, et pour me résumer, je dirai que les lectures choisies de M. Staaff sont un livre très-intéressant, neuf, curieux à bien des

égards et à consulter pour les professeurs surtout, mais qu'il ne saurait, à mon avis, tenir lieu d'une vraie Chrestomathie, de celle de Vinet, par exemple, ou bien encore de celle de Herrig et de Burguy qui sont ce que je connais de meilleur en fait de recueils de ce genre. Nous devons cependant faire des vœux pour que l'ouvrage auquel M. Staaff a attaché son nom s'achève et que nous puissions contempler toutes les parties de ce Musée de la littérature française, comme l'appelle un journal français (*la Patrie*). Nous dirons pour ceux qui ne possèdent ou ne connaissent pas ce grand ouvrage, que les deux volumes qui ont paru embrassent, l'un les auteurs antérieurs à la Révolution française, et le second les auteurs enlevés à la littérature depuis la Révolution jusqu'à 1869; le troisième embrassera les contemporains vivants.

Nos critiques ne viennent donc pas d'un manque d'intérêt, de sympathie, mais sont au contraire une preuve de l'attention que nous avons vouée à l'œuvre de M. Staaff et de ses collaborateurs et que nous voudrions voir dégagée du bagage qui l'alourdit ou la complique, au détriment de la jeunesse studieuse à laquelle il faut apprendre ce qui est ou n'est pas de la littérature; car les professeurs, eux, aurent toujours assez de sentiment esthétique pour ne pas se perdre dans les mille et un détours de ce bazar littéraire.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

EXTRAITS DU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, 1866-1870. Paris. Charles Morergues frères, 1870.

Ces extraits forment un beau volume d'environ 200 pages et contiennent une foule de documents relatifs à l'organisation de l'enseignement public, primaire, secondaire et spécial de Paris et du Département de la Seine. En parcourant ce volume, j'y ai remarqué (page 9), la circulaire de l'inspecteur d'Académie appelant l'attention des inspecteurs primaires sur les *châtiments corporels auxquels se laissent encore aller les maîtres, en très petit nombre, il est vrai, dans des moments d'impatience*. « L'administration a vivement à cœur de voir disparaître des écoles et asiles du Département de la Seine tout ce qui pourrait encore exister de ces déplorables abus. . . » Une autre circulaire a pour but de faire comprendre aux instituteurs qu'ils ne doivent pas se borner à instruire quelques élèves distingués. « L'éducation du grand nombre, tel est le but de l'enseignement primaire » (page 11).

Les Rapports sur la situation scolaire nous apprennent que le nombre des écoles du Département de la Seine, tant publiques que libres, s'élève à 1843; celui des salles d'asiles et publiques à 187, celui des pensionnats

à 417, soit en totalité 2,370 établissements. Parmi les 1843 établissements d'instruction primaire, 1709 appartiennent au culte catholique, 115 au culte protestant, 19 au culte israélite.

Les rapports nous font voir que le traitement des instituteurs de Paris varie de 2 à 3000 fr. selon le nombre des années de service, celui des institutrices de 1800 à 2400. Les adjoints ne reçoivent que 1400 fr., les frères de la doctrine et autres congréganistes 900 fr., les sœurs 800.

L'administration maintient un lien étroit entre les écoles primaires et ces établissements, qu'on nomme le collège Chaptal, l'Ecole Turgot, l'école du passage St-Pierre et l'école Colbert nouvellement créée, qui sont des écoles primaires supérieures. Chaque année un concours de bourses y envoie l'élite des élèves primaires. Dans ces établissements la tendance industrielle prédomine et les 18 élèves sortis du collège Chaptal (qui en compte 1200) à la fin de l'année 1869 ont pu entrer ou à l'école centrale ou à l'école de Cluny ou dans les écoles de chimie, dessin, commerce. « La question de l'éducation des femmes préoccupe plus que jamais l'opinion publique, dit le rapport. On cherche un système d'étude, qui permette aux jeunes filles, soit de se créer une existence indépendante, soit de devenir au moins d'utiles auxiliaires de leur père et de leur mari dans le commerce et l'industrie. » L'école supérieure des jeunes filles dirigée par M^{me} de Friedberg, doit offrir, comme l'école Turgot aux jeunes gens, les moyens d'éducation nécessaires pour trouver dans l'industrie et le commerce d'honorables emplois.

Dans un rapport adressé au Conseil de l'instruction publique départementale concernant l'organisation pédagogique, il est dit que l'enseignement *mutuel* longtemps en honneur à Paris a fait place à l'enseignement *simultané*. C'est *magistral* ou *direct* qu'il faudrait dire, l'enseignement mutuel occupant aussi tous les élèves. Mais il suffirait de lire ce rapport pour se convaincre que la pédagogie comme science fait des progrès en France depuis quelques années. L'enseignement par les yeux ou des *choses* surtout est en bonne voie. Mais peut-être, comme nous l'avons vu à l'exposition de 1867, abuse-t-on de l'intuition.

Les programmes insérés à partir de la page 147 sont instructifs, notamment en ce qui concerne l'histoire et la géographie. La première va jusqu'en 1815 dans le cours inférieur, et jusqu'en 1859 dans le cours plus élevé. Les branches d'enseignement primaire sont : l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, la langue française, le calcul, le système métrique, l'histoire de France, la géographie, les exercices de mémoire, le chant, le dessin, la couture (pour les filles).

PETITE GÉOGRAPHIE ILLUSTRÉE DU PREMIER-ÂGE A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET DES FAMILLES, présentée sous la forme d'*Entretiens*, par E. CORTAMBERT. Et appropriée à l'enseignement des écoles de la Suisse, par C. Ayer, professeur, volume in-12 de 188 pages, relié en toile gaufrée, 80 cent. Neuchâtel, chez Sandoz.

Le petit livre que nous annonçons a été composé pour les écoles de France, par M. Cortambert qui, sans avoir la science des profonds géographes de l'Allemagne, a rendu d'excellents services à l'étude de cette branche du savoir. On lui doit un grand nombre d'ouvrages utiles, à commencer par une géographie universelle, publiée en 1826 et à finir par une édition refondue de la géographie universelle de Malte-Brun (1860). Né en 1805, M. Cortambert est le Nestor de l'enseignement géographique en France.

En appropriant ce livre aux écoles de la Suisse et en y joignant un supplément instructif sur la population totale du globe, les religions, les Etats, M. le professeur Ayer a bien mérité de l'instruction publique.

Dans une prochaine édition que l'ouvrage ne peut manquer d'avoir, nous désirerions voir modifier la date de l'entrée dans la Confédération des cantons de Vaud, Argovie, Thurgovie, Tessin. C'est en 1798 et non en 1803 que ces pays en cessant d'être sujets sont devenus cantons. L'entrée des Grisons date aussi de la même année 1798.

Partie pratique.

MATHÉMATIQUES. Réponse aux questions posées dans le numéro du 15 août.

1. Rayon de la base du cône : 1,04546; — volume : 6,86752; — chaque portion du cône est égale à : 2,288.

2. Le premier lingot pèse 162 k 625 et le second 161 k 679.

MM. *Chautems*, à Genève et *H. Renaud*, au Locle, ont donné des solutions justes de ces deux problèmes. M. Renaud, entre autres, a employé des méthodes excellentes. — M. *Veillard*, à Panex, a bien raisonné et bien résolu le numéro 2.

Problème nouveau.

On a acheté le 15 mars 1869 une obligation municipale du Locle (capital nominal fr. 500, émise au taux du 4^o/_o) au cours de 470. Les intérêts sont payables par semestre au 31 mars et au 31 octobre et ont rapporté immédiatement intérêt à 5^o/_o l'an à l'acheteur. Celui-ci a revendu dans le courant de la même année son obligation au cours de 468 et son argent s'est ainsi trouvé placé à 5^o/_o. Calculer quel est le jour où il a opéré sa vente (année de 365 jours).

M. H. RENAUD, au Locle.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

CONFÉDÉRATION. — Le Comité central de la Société suisse des instituteurs a siégé à Olten, dimanche 7 août, sous la présidence de M. Dula. Etaient présents, outre M. Daguët, représentant de la Suisse romande, les Directeurs d'écoles normales : Fries (Zurich), Ruegg (Berne), Rebsamen (Thurgovie), Largiader (St.-Gall), et Lang, professeur à Soleure. La question à l'ordre du jour était celle du *Livre d'enseignement et de lecture*, (*Lehr und Lesebuch*), pour l'instruction professionnelle, dont la rédaction avait été confiée à M. Autenheimer, ancien recteur de l'école industrielle de Bâle, connu avantageusement par ses services, et par deux ouvrages, dont l'un est intitulé : le *Vade mecum du Mécanicien*, d'après Bernouilli. Le livre pour l'enseignement professionnel, véritable encyclopédie, comprend les douze parties suivantes : 1. Planimétrie. 2. Stéréométrie. 3. Géométrie descriptive. 4. Dessin géométrique et technique. 5. Arithmétique. 6. Comptabilité. 7. Modèles d'actes et de lettres d'affaires. 8. Histoire naturelle de la mécanique. 9. Chimie. 10. Economie publique. 11. Morceaux de lecture en prose et en vers, empruntés en partie aux écrivains nationaux, comme le poète Salis, Alfred Hartmann, etc. 12. Notices sur les inventions et les découvertes les plus intéressantes pour l'industrie et le commerce.

L'ouvrage formant un volume compact de 532 pages et accompagné d'un certain nombre de gravures sur bois, représentant des figures géométriques, des machines, etc., ne coûtera que 2 fr.

La Commission a donné son approbation au travail de M. Autenheimer, dont les monographies relatives aux sciences et arts avaient fait l'objet d'un examen préalable de la part des experts.

Il serait extrêmement à désirer que l'encyclopédie professionnelle publiée sous le patronage de la Société suisse des instituteurs, fût traduite en français et adaptée aux cantons romands. Nous recommandons l'examen du livre et de cette question à la Commission intercantonale de Vaud, Neuchâtel, Jura bernois et Genève, de même qu'au personnel enseignant des écoles industrielles de la Suisse romande.

APPENZEL (Rhodes extérieures). — *Les Jahrbücher* ou *Annuaire*s de ce canton, publiés par M. le pasteur Heim, de Gais, auquel la pédagogie doit une lumineuse relation de l'Exposition de Paris en 1867, renferment des données intéressantes sur la vie scolaire. On y apprend entr'autres que dans ce petit Etat, pendant la période de 1865 à 67, il s'est établi 7 écoles nouvelles et qu'il a été dépensé 270,000 fr. La Commission cantonale des écoles propose de porter le minimum du traitement des instituteurs à 1000 ou 900 fr. « *L'Abrégé d'histoire du canton*, composé par J.-G. Zellveger », est distribué gratis à chaque école. Une nouvelle école réale a été organisée à Walzenhausen. Les dépenses faites pour l'école cantonale s'élèvent à 14,379 fr. L'établissement jouit d'un capital de 144,700 fr. Depuis 1866, les aspirants au brevet d'instituteur vont faire leur stage à Kreuzlingen.

THURGOVIE. — M. Rebsamen, directeur de l'Ecole normale de ce canton, a

ouvert le Synode cantonal des instituteurs par un discours que publie la *Schweizerische-Lehrerzeitung* et dont nous extrayons quelques passages : La première conférence cantonale de Thurgovie a été fondée le 21 juillet 1823 sur l'Ottenberg. Elle a subsisté pendant 40 ans sur la base du simple dévouement et n'a pas peu contribué à l'essor de l'instruction publique. En 1860, la conférence devint obligatoire. En 1869, on y substitua le *Synode cantonal*, qui introduisait un nouveau rouage dans la législation par le droit de préconsultation accordé au Corps enseignant. Mais il résulte des observations de M. Rebsamen que cette institution ne répond pas tout à fait à l'idée qu'on s'en faisait au début, ce qui n'a rien d'étonnant quand on voit que le Synode cantonal est composé de 300 membres qui siègent un jour par an pour émettre des vœux, où on ne peut naturellement pas prendre en suffisante considération la situation du budget et les circonstances.

LUCERNE. — L'école cantonale de Lucerne, y compris les cours de théologie qui font partie du Lycée, cet étage supérieur de l'école cantonale, compte cette année, 197 élèves ainsi repartis :

I. Ecole réelle; 70 élèves, plus 10 bénévoles. — II. Gymnase : 66, 4 bénévoles. — Lycée : 16, 4 bénévoles. — IV. Théologie : 27. — Les écoles primaires comptent 749 garçons et 634 filles.

FRIBOURG. — Le collège Saint-Michel a été fréquenté cette année par 218 élèves, dont 105 dans la section littéraire française ou gymnase proprement dit, 32 dans les cours industriels. Les cours classiques établis pour les allemands, comptent 32 élèves. Le cours de philosophie et droit a 17 élèves; la physique 4 seulement.

— L'école secondaire des filles qui occupait depuis plusieurs années une mesure près du grand hôtel des Merciers, a été transférée dans le bel édifice bâti en 1816, sur les dessins du P. Girard, et qui loge aujourd'hui l'école des filles, après avoir été longtemps occupée par l'école des garçons. L'école secondaire se composait cette année de 46 élèves. Le chiffre ordinaire des élèves de cette école a été depuis son rétablissement en 1866, de 40 élèves répartis tantôt en 2, tantôt en 3 cours. Dans son rapport annuel, l'abbé Favre qui remplit les fonctions de Directeur des écoles municipales, déclare ne pas comprendre les vestiges de prévention qui existent contre l'école ou plutôt contre les écoles secondaires ou supérieures de filles. « Je lis, dit M. Favre, dans les livres les plus inspirés par la pensée religieuse que la société, quelque malade qu'elle soit, pourra toujours être sauvée par la femme. »

FRANCE. — Un homme d'un dévouement longuement éprouvé à la cause de l'instruction populaire, M. Salmon, que nous avons eu le plaisir de voir en Suisse il y a nombre d'années, vient de publier chez Hachette un volume de plus de 900 pages sur les DEVOIRS DES HOMMES. Il y a trente ans que M. Salmon, après avoir organisé des conférences pour les instituteurs primaires de la Creuze, publiait à leur usage un livre couronné par l'Académie française. Dans son ouvrage, dont le *Journal d'Education populaire* donne quelques extraits, M. Salmon se sépare de la morale qui

croit pouvoir subsister sans les idées fondamentales de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme.

Le même journal d'Education populaire annonce une brochure sortie de la plume d'un Neuchâtelois, M. Alph. Montandon, intitulée : *Progrès faits et à faire ou quatre années d'expériences d'une Société de village*. Il s'agit de la Société d'instruction mutuelle fondée en 1865 à Môtiers au Val-de-Travers.

ALLEMAGNE. — *Les Freien pädagogischen Blätter, de Vienne*, nous apprennent que les instituteurs s'enrôlent en masse. Les écoles sont fermées et toutes les réunions projetées suspendues.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Le soussigné a l'honneur de prévenir les instituteurs de la Suisse française, qu'il serait disposé à enseigner la langue allemande à 4 ou 6 de ces messieurs qui désireraient employer le temps de leurs vacances d'automne à l'étude de cette langue.

Connaissant bien la langue allemande et ayant des notions suffisantes de la langue française, il fera son possible pour communiquer avec succès ses connaissances à ceux qui voudront bien profiter de cette occasion.

Le prix de la pension, du logement et de l'enseignement pour quatre semaines serait de 50 francs.

Frédéric MEYER,
instituteur à Herzogenbouchsée.

Ouvrage sortant de presse :

Premiers éléments de géométrie et de toisé

à l'usage des écoles primaires accompagnés de nombreux exercices de calcul sur l'évaluation des surfaces et des solides, par A. Gilliéron, maître de mathématiques à l'Ecole industrielle de Sainte-Croix.

(Autorisé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud).

1 vol. in-12 cartonné, de 80 pages, avec 3 planches lithographiées. Prix : 80 c.
En vente chez l'éditeur, H. Mignot, à Lausanne, et chez tous les libraires.

M. Arnold, inspecteur d'école et recteur de l'école de district, à *Leuggern* (Argovie) recevrait quelques jeunes gens désirant apprendre l'allemand. Vie de famille. Prospectus et renseignements chez MM. Daguet, professeur à Neuchâtel, Dula à Wettingen (Argovie), et Ruegg à Münchenbuchsee (Berne), directeurs d'écoles normales.

L'INSTITUT DES BILLODES (Locle), met au concours la place d'institutrice. Traitement : fr. 400 et l'entretien complet, (nourriture, logement, blanchissage, éclairage, chauffage). On demande une personne dévouée, capable et pouvant enseigner et diriger le chant. S'adresser au Directeur.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Villommet, gérant de l'EDUCATEUR, à Neuchâtel, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.
